

Conforter l'élevage conventionnel de porcs

CONTEXTE

Ces dernières années, les dynamiques de production ont été très contrastées dans l'Union Européenne. L'Allemagne, l'Espagne, les Pays Bas et le Danemark ont affiché des croissances très fortes, avec respectivement **+ 12 %**, **+ 23 %**, **+ 15 % et + 36 %** de Production Indigène Brute entre 2000 et 2014, **alors que dans le même temps, la France a vu sa production baisser de 9 %**.

Les multiples contraintes administratives ont bloqué les investissements des éleveurs au cours de ces 15 dernières années. L'impossibilité d'investir s'est traduit, pour les éleveurs, par un vieillissement du parc bâtiment et par des élevages devenus incohérents, affectant leur compétitivité, à côté de bassins de production Européens qui investissent et progressent. En Bretagne, plus de 1 000 élevages naisseurs-engraisseurs ont disparu depuis 12 ans. Les outils d'abattage et de transformation, en perte de compétitivité et confrontés au dumping social en Europe, doivent par ailleurs faire face à une baisse de production structurelle (baisse de 1 million de porcs de 2008 à 2016 en Bretagne) induisant une sous-activité pénalisante.

ENJEUX

Si l'avenir du bassin passe par une segmentation valorisante des produits qu'assure la transformation, la consolidation du volume de production en élevage est prioritaire pour conforter tous les maillons de la filière porcine Bretonne, leur compétitivité et les emplois qui sont induits. Si le bassin de production se doit de répondre aussi aux besoins du marché alternatif (bio, plein air,...), l'avenir du bassin et de l'emploi passera avant tout par le développement des élevages conventionnels, et ceci pour conforter les volumes et répondre à la demande majoritaire de viande de porc standard et croissante de porc français.

EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET/OU REGLEMENTAIRES PROPOSEES

Je soussigné(e),

- partage l'analyse du contexte et des enjeux développés ci-dessus et apporte mon soutien aux ambitions des éleveurs désirant développer leur activité de production conventionnelle.
- confirmerai publiquement cette orientation pour à la fois encourager les éleveurs entrepreneurs à investir mais aussi pour imprégner de cette orientation générale tout projet de loi ou texte réglementaire ayant vocation à impacter directement ou indirectement la production porcine bretonne, si je me présente au suffrage universel et si je suis élu(e) Président(e) de la République,
- soutiendrai toute initiative législative et/ou réglementaire s'inscrivant dans les orientations déclinées ci-dessus dans le cadre de la prochaine mandature.

Fait à

Signature

Le

Le CRP Bretagne regroupe l'ensemble des organisations représentatives des éleveurs de porc. Il représente et oriente la production porcine régionale.